



Conseil régional du Centre-Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
[www.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.regioncentre-valde Loire.fr)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20171222-17\_05\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/12/2017

Publication : 22/12/2017



## Délibération de l'Assemblée Plénière

**DAP N° 17.05.05**

### ADOpte A LA MAJORITE

POUR : Groupes Socialistes, Radicaux et Démocrates, Ecologiste et Union de la Droite et du Centre  
CONTRE : Groupe Front National  
ABSTENTION : Madame Martine Raimbault

### **OBJET : Stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale**

Le Conseil régional, réuni en Assemblée plénière le **21 décembre 2017**, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu les lois de décentralisation du 3 février, 6 février et 1<sup>er</sup> juillet 1992 et la loi Thiollière du 2 février 2007 qui ont fait de l'action internationale une compétence des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 7 juillet 2014 d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale ;

Vu la délibération DAP n° 17.01.02 du 2 mars 2017 approuvant la « stratégie Europe » de la Région Centre Val de Loire sur la période 2017-2020

Vu l'avis émis par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 18 décembre 2017 ;

Considérant que la « stratégie internationale » a vocation à s'articuler avec la « stratégie Europe » dont les modalités de concertation et de pilotage seront mutualisées ;

## DECIDE

- d'approuver la Stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale jointe en annexe I;
- d'approuver le cadre d'intervention adossé à la Stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale annexé à la présente délibération (annexe II);
- d'approuver le formulaire de demande d'aide du cadre d'intervention de la Stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE LE : 22 décembre 2017**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



## **Stratégie de la Région Centre-Val de Loire en matière d'action internationale**

**Délibération DAP n° 17.05.05 du 21 décembre 2017**

### **UNE POLITIQUE DE COOPERATION INTERNATIONALE REPOSANT SUR DES VALEURS : VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES**

La Région Centre-Val de Loire a pour vision « **une action extérieure, qui contribue à la résolution des défis planétaires et à l'internationalisation des politiques publiques, des acteurs et des territoires** ».

L'action internationale concerne toutes les politiques publiques régionales ainsi que l'ensemble des acteurs de la région et les territoires partenaires avec lesquels elle coopère. Elle se veut actrice de l'intégration des défis mondiaux, tout en créant, sur son territoire, les conditions d'ouverture vers l'international et en développant une culture de la coopération.

Cet engagement repose sur des valeurs qu'il convient de réaffirmer : la prise en compte des grands enjeux mondiaux tels que ceux du climat, de la transition écologique, de l'émergence de nouveaux modèles économiques, de la solidarité internationale, du respect des droits fondamentaux, de la paix. Pour réaffirmer ces enjeux que porte notre collectivité, une attention particulière sera apportée à des méthodes impliquant la sensibilisation des citoyens et favorisant la pédagogie.

L'action internationale de la Région Centre-Val de Loire répond aux objectifs suivants :

- Répondre par la coopération et la solidarité aux grands défis environnementaux et sociaux ;
- Concourir au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région et révéler les opportunités économiques qui peuvent en découler ;
- Favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble ;
- Promouvoir les valeurs de tolérance et les droits humains ;
- Accompagner le développement local tout en favorisant l'innovation et la créativité.

La coopération décentralisée est une opportunité pour le développement économique des régions partenaires, dans une logique de gagnant-gagnant et en ayant pour perspective la soutenabilité de nos modèles.

Elle doit en particulier :

- avoir le souci permanent de la réciprocité et de l'équilibre, afin de garantir la durabilité de la relation ;
- soutenir le développement d'une culture de la coopération : structuration de réseau d'entreprises, appui par le volontariat ;
- renforcer les capacités locales pour permettre un développement économique vertueux, socialement et environnementalement responsables.

C'est également un moyen de mobiliser les acteurs économiques autour des enjeux de la paix (partage équitable des ressources, éthique des pratiques économiques, accès aux droits fondamentaux, ...). Cette thématique doit nécessaire être réactualisée face à des formes nouvelles de tension.

L'action de la Région est guidée par 5 grands principes :

- Des intérêts partagés entre régions partenaires et une dynamique d'enrichissement mutuel ;
- La recherche d'intérêt local à agir et de retombées positives pour le territoire régional, dans un souci de lisibilité. La coopération internationale s'inscrit dans la perspective d'un progrès social, environnemental et économique, perceptible ici comme dans les territoires avec lesquels la Région coopère ;
- De la cohérence avec les agendas mondiaux et européens, les valeurs de la Francophonie, les priorités nationales et les politiques régionales ;
- L'intégration des contributions d'une diversité d'acteurs dans le cadre des réflexions et la préparation d'interventions concertées ;
- Une dynamique apprenante et de progrès collectif, impliquant les acteurs des territoires et outillée par un dispositif de suivi et d'évaluation de la portée et de l'impact des interventions.

### **UN CADRE D'INTERVENTION REMODELE POUR UNE REGION OUVERTE SUR LE MONDE ET SOLIDAIRE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de son action, la Région pilote des dispositifs d'intervention cohérents et complémentaires, s'inscrivant dans des logiques de renforcement mutuel.

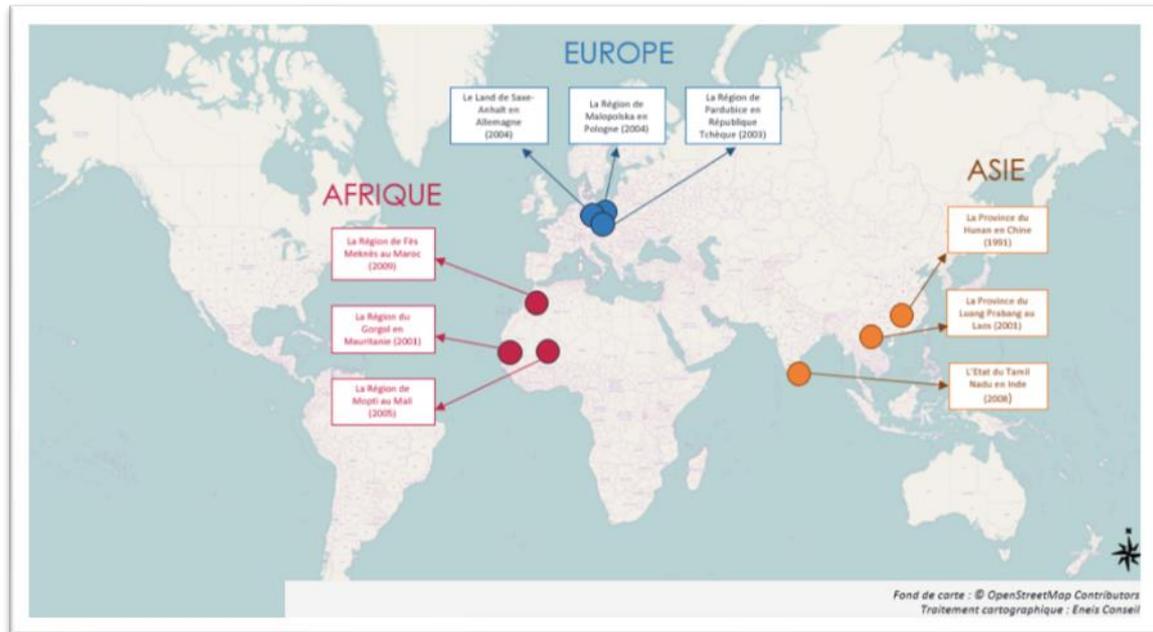
#### **Des partenariats stratégiques au bénéfice d'intérêts partagés et réciproques des territoires**

La Région entretient des **partenariats internationaux** s'inscrivant dans des dynamiques fortes de coopération de territoire à territoire. Elle entretient des relations durables avec des collectivités partenaires dans une logique d'enrichissement mutuel et d'intérêts partagés.

La stratégie de partenariat se veut flexible et s'articule autour de deux types de coopération :

- **Des partenariats stratégiques**, coopérations décentralisées de long terme conclues avec les neuf zones actuelles de coopération. Ces partenariats encouragent et favorisent la conduite de projets durables et structurants, pouvant s'inscrire dans des dynamiques multi-acteurs et toucher plusieurs thématiques d'intervention. Les acteurs du territoire sont activement associés à ces programmes (élaboration, mise en œuvre, évaluation). Leur implication sera renforcée notamment à travers les travaux de la Conférence permanente régionale des relations internationales. Ces coopérations feront l'objet d'évaluations spécifiques et le contenu, tout comme l'intensité, des échanges pourront être ajustés, compte-tenu de l'évolution des priorités de chaque partenaire.

## Carte des partenariats stratégiques de la Région Centre-Val de Loire :



### Quelques exemples de projets en cours :

*Gorgol* : appui au processus de décentralisation, développement rural, santé

*Mopti* : développement rural et agricole

*Luang Prabang* : approvisionnement en eau potable, électrification villageoise

*Hunan* : coopération universitaire et recherche, échanges économiques, échanges de jeunes, culture et francophonie

*Tamil Nadu* : coopération universitaire et recherche, échanges économiques, culture et francophonie

*Fès-Meknès* : développement rural et agricole, échanges de jeunes, culture, appui au processus de décentralisation, échanges économiques

*Saxe-Anhalt* : coopération éducative, tourisme, culture, jeunesse

*Malopolska* : coopération universitaire, recherche et innovation, tourisme, culture, coopération éducative

*Pardubice* : coopération culturelle et francophonie, coopération éducative, échanges de pratiques entre collectivités, jeunesse

### Pour quels résultats ?

Un cadre privilégié pour les échanges : réciprocité, durabilité, confiance mutuelle, environnement connu...

Des échanges de pratiques entre collectivités

L'ouverture internationale des territoires : interculturalité, mobilité, échanges économiques, citoyenneté européenne, solidarité...

Dans le cas des coopérations nord-sud : un impact en termes de développement

L'implication forte des acteurs du territoire

- De nouvelles **coopérations décentralisées plus ponctuelles ou « coopérations de projet »**, engagées avec une ou plusieurs collectivités étrangères autour d'une action spécifique, en lien avec une politique publique portée par la collectivité régionale et y associant, dans une logique de transversalité, les services et élus concernés.

Le choix des territoires de coopération pourra notamment faire référence aux stratégies ou schémas de la collectivité en investissant des partenariats portant sur des thématiques en phase avec les priorités régionales (par exemple : Intelligence des Patrimoines, 500<sup>e</sup> anniversaire de la Renaissance avec l'Italie, stratégie numérique avec la Suède, prévention des inondations avec la Colombie...). Ces coopérations reposeront sur une unité de lieu, de projet, de

durée et dans la mesure du possible seront appuyées par des financements extérieurs spécifiques (Ministère des Affaires Etrangères-DAECT, AFD, Commission européenne...). Après évaluation, la Région se réserve la possibilité, à l'issue du projet, de développer des relations plus structurantes avec les collectivités partenaires.

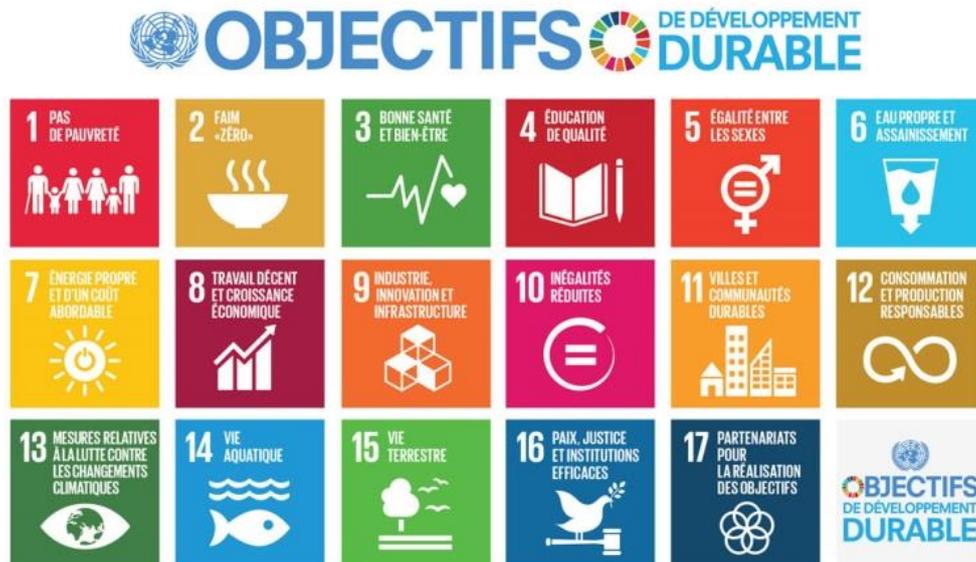
### Pour quels résultats ?

- Mise en œuvre du projet
- Echanges de pratiques entre collectivités ;
- Innovation dans la conduite des politiques publiques ;
- Renforcement de la culture de l'action extérieure et internationale au sein de la collectivité

Ces deux types de partenariats s'inscrivent dans le cadre thématique des Objectifs du Développement Durable (ODD) qui délimitera le périmètre d'intervention des actions de coopération décentralisée portées par la Région Centre-Val de Loire.

### Que sont les ODD ?

L'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté, en septembre 2015<sup>1</sup>, un programme universel permettant d'aborder, à travers 17 Objectifs interdépendants, les principaux enjeux pour les peuples, la planète, la prospérité et la paix d'ici 2030, tout en s'appuyant sur les partenariats internationaux, nationaux et locaux au cœur desquels les citoyens doivent être impliqués. Cet agenda 2030 s'adresse directement aux collectivités du monde entier qui doivent s'efforcer de donner une résonance locale à ce programme.



L'intégration de la jeunesse dans les actions de coopération, la promotion des droits humains et de la citoyenneté démocratique, la recherche d'un dialogue interculturel seront considérées comme des thématiques transversales à l'ensemble des interventions régionales.

<sup>1</sup> Résolution A/RES/70/1 de la 70<sup>e</sup> session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (25/09/2015) « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ».

## **Un soutien aux acteurs de la solidarité internationale et de la citoyenneté européenne**

La Région s'appuie sur les mêmes orientations prioritaires, inspirées des ODD, pour intervenir auprès des acteurs du territoire à travers :

- Un dispositif d'accompagnement financier unique reflétant les priorités de l'intervention régionale à travers ses trois volets :
  - L'éducation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale ("**Comprendre**") ;
  - La solidarité et la coopération internationales pour contribuer à la réalisation des ODD ("**Agir**") ;
  - La mobilité internationale des jeunes à des fins d'insertion sociale et professionnelle ("**Bouger**").
- Une aide à la mise en réseau des acteurs, par le soutien notamment au réseau régional multi-acteurs Centraider, en capacité d'animer, d'informer, d'accompagner et de former et dont l'action est ancrée dans le territoire régional.
- Une stratégie de communication efficace et pertinente, incluant l'organisation d'événementiels et ciblée sur une variété de publics.
- Des appels à projets thématiques, en phase avec l'Agenda régional. Il s'agira de mettre en exergue, sur deux années, un thème majeur de l'action de coopération internationale de la Région, tout en encourageant les projets à caractère innovant et pluri-acteurs (projets collaboratifs mobilisant plusieurs familles d'acteurs : universités, ONG, pôles de compétitivité, collectivités...). Il est attendu de ces projets une forte visibilité et la capitalisation des résultats d'expériences innovantes.

## **Un appui en faveur des victimes de catastrophe : aide humanitaire d'urgence et de post-urgence**

La Région exprime sa solidarité en faveur des victimes de catastrophes à travers son soutien à l'aide humanitaire d'urgence et de post-urgence. Cette aide s'appuie sur une stratégie définissant un nombre restreint de priorités et cible les interventions dans les domaines où la Région possède une réelle légitimité et une valeur ajoutée : territoires partenaires, appui aux initiatives portées collectivement sur le territoire régional ou par des groupements de collectivités territoriales au niveau national...

Cet ordre de priorité conditionnera le choix de l'opérateur et la Région portera une attention particulière au professionnalisme des acteurs appuyés ainsi qu'à la traçabilité des actions financées.

L'intervention régionale sera nourrie et valorisée par sa participation aux réseaux nationaux et internationaux de l'action extérieure des collectivités territoriales.

La Région Centre-Val de Loire assurera une intervention cohérente, décloisonnée, inscrivant chacun de ses volets dans une logique de renforcement mutuel et d'interaction avec les acteurs concernés.

## **Une gouvernance renforcée par une Conférence permanente régionale des relations internationales**

Au niveau politique, la Région définit une stratégie intégrée d'action extérieure, permettant de faire converger l'ensemble des stratégies internationales portées au sein de la collectivité.

Deux cadres de gouvernance sont chargés du suivi de la stratégie : la Conférence permanente des relations internationales et les comités mixtes de coopération à l'échelle des coopération décentralisées de la Région.

Une **Conférence permanente des relations internationales** mobilisant les élus de la Région, des collectivités, des acteurs du territoire et un collège de citoyens, organisée au sein de la collectivité et présidée par le Président de Région, sera créée. Dotée d'une feuille de route articulant des chantiers prioritaires, elle permettra d'assurer le suivi et l'évaluation des orientations de la stratégie et constituera un espace de pilotage de l'Agenda régional. Elle sera un lieu d'interaction sur les questions européennes et internationales en région et permettra une plus grande visibilité des dynamiques portées par les relations internationales sur les territoires.

Ses missions et son animation seront étroitement articulées avec l'action du réseau régional multi-acteurs Centraider, reconnu par le Ministère des Affaires Etrangères.

### **Qu'est-ce que la Conférence permanente des Relations Internationales ?**

#### **Ses objectifs :**

- La conférence permanente se veut être un espace d'échange et de concertation, à vocation consultative et ayant pour effet d'inspirer les politiques régionales.
- Elle est un outil de co-construction des politiques publiques à l'international.
- Elle mobilise les différents acteurs régionaux dans toute leur diversité (collectivités, associations, établissements publics...), ayant une implication internationale et européenne.
- Elle permet d'objectiver l'action internationale sur le territoire par une communication partagée, une observation des pratiques et une évaluation continue.
- Elle encourage la coopération et la complémentarité entre les différents acteurs à la faveur de chantiers de réflexion partagés.
- Elle confère à la Région un rôle d'animation territoriale autour des questions internationales et européennes et de collectivité intermédiaire entre les partenaires extérieurs et les territoires.

#### **Cinq collèges d'acteurs :**

- Collectivités : élus régionaux et représentants de collectivités agissant dans le champ de la coopération décentralisée (identifiés par la CTAP)
- Instances de participation et structures associées : représentants du CESER, du CRJ, CiClic, Ecopôle, GIP Alfa, CRT, DevUp...
- Réseaux et organismes régionaux et réseaux nationaux spécialisés : Centres d'Information Europe Direct, Centraider, CRAJEP, chambres consulaires, pôles de compétitivité, acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur (Studium, VP-RI des Universités, INSA), acteurs de l'environnement (Graine, URCPIE, PNR, Agence de l'eau), CUF, AFCCRE, France Volontaires
-

- Représentants de l'Etat : Conseiller diplomatique du Préfet, DRAAF, DRJSCS, DAREIC, DRAC, Caisse des Dépôts, DAECT, Institut Français
- Personnes ressources et citoyens

**Organisation :**

- La **Conférence Permanente** se réunira 2 fois par an.
- Le **Comité de suivi** est l'organe exécutif de la Conférence Permanente. Il prépare les séances plénières, planifie les chantiers et suit leur mise en œuvre. Il est composé :
  - du Vice-Président en charge de la politique internationale ;
  - de 5 élus de la Région;
  - du Président de Centraider, ou de son représentant ;
  - du Conseiller diplomatique du Préfet de région ;
  - d'un représentant de chaque collège d'acteurs.

Dans le respect d'un objectif de renforcement mutuel des capacités, les **Comités mixtes de coopération** sont l'instance de pilotage politique de chacun des « partenariats stratégiques ». Ils incluent les partenaires régionaux également mobilisés sur ces coopérations et des représentants de la Conférence permanente des relations internationales. De même, une instance mixte de pilotage sera créée pour chacune des coopérations de projet.

**Un pilotage assuré par l'observation permanente de l'engagement de la collectivité à l'international et la cartographie de l'intervention des acteurs du territoire**

Dans une fonction de support et d'animation, les services en charge de la coopération internationale et de la citoyenneté européenne se positionnent comme médiateurs d'une approche collective et assurent une observation permanente de l'engagement de la collectivité à l'international. Ils favorisent la culture de l'international au sein des différentes directions opérationnelles et interviennent en appui, de par leur expertise et leur capacité de conseil.

Ils mettent en commun avec l'ensemble des directions opérationnelles une cartographie de la présence à l'international des acteurs du territoire, leur permettant de créer des synergies et une cohérence dans l'internationalisation de l'ensemble des politiques publiques.

Ils informent et communiquent sur l'action internationale de la collectivité via la production annuelle d'un rapport.

**Une logique de co-financement et de partenariat pour un effet levier**

Le recours aux diverses sources de financement de projet à l'international (AFD, Ministère des Affaires Etrangères, Agence de l'Eau, Commission européenne, etc.) est de plus en plus matérialisé par des appels à projets ou des montages souvent complexes nécessitant un savoir-faire et une ingénierie spécifiques. La mise en place d'actions autour du financement des actions de coopération internationale doit permettre à la Région d'accompagner les acteurs dans la mobilisation de ces fonds, soit à travers un co-financement des projets soit en tant que cheffe de file ou partenaire de projets.

Dans sa logique de co-financement, la Région accompagnera les dynamiques infra-régionales aux côtés des collectivités du territoire qui maintiennent leur engagement en faveur de la coopération internationale et de la solidarité.

## **Une mise en œuvre impliquant la mobilisation effective des acteurs du territoire**

La stratégie en matière d'action internationale s'attache à privilégier la concertation et le collectif. Elle vise une mobilisation effective et efficace des acteurs du territoire (rencontres régionales, plateformes d'échange et de concertation) autour d'un Agenda régional rendu visible par une communication ambitieuse, programmée et mobilisatrice.

La Région se positionne dès lors comme ensemblier de ce collectif d'acteurs, appuyée par le Réseau Régional Multi-Acteurs (RRMA) Centraider qui en facilite l'animation.

L'Agenda régional portera sur des éléments englobants, stratégiques et calendaires, permettant de communiquer, de mobiliser les acteurs, de donner de la profondeur de champs aux actions. Il fera le lien avec les agendas mondiaux et nationaux du développement.

La stratégie de communication choisie pour cette stratégie vise notamment à repopulariser l'action internationale au niveau du territoire en s'attachant à la fois à contribuer à la diffusion d'une culture de l'ouverture à l'international à travers la valorisation d'expériences, du potentiel du territoire ou des bonnes pratiques déployées en région tout comme à faire preuve de transparence sur l'état d'avancement de la stratégie.

### **Les chantiers à lancer dès 2018 :**

Au regard de la mise en œuvre de cette stratégie, la Région a d'ores et déjà identifié plusieurs chantiers prioritaires qui pourront être soumis à la Conférence Permanente et seront mis en œuvre en partenariat avec cette instance :

- Installation de la conférence et modalités de fonctionnement ;
- Elaboration de l'Agenda régional des actions internationales ;
- Appel à projet régional ;
- Déclinaison à l'échelle régionale des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Groupe de travail dédié aux modalités de financement des projets de coopération ;
- Finalisation du plan d'évaluation et de communication permettant de rendre plus lisible et l'accessible l'action internationale sur les territoires ;
- Mise en place des outils d'observation des pratiques de projet autour de la coopération européenne, internationale et de la solidarité ;
- Soutien à des projets et initiatives autour de la mobilité européenne et internationale des jeunes ;
- Lancement d'une concertation à l'échelle régionale afin de proposer une contribution régionale à l'avenir du projet européen.

La Région inscrit son action dans une démarche d'évaluation continue et développe des dispositifs adaptés de suivi effectif permettant l'analyse et l'objectivation de l'impact sur le projet de territoire.

**En définitive, la mise en place d'un cadre concerté au niveau politique et opérationnel, faisant une place importante à la participation des acteurs du territoire, favorisera la recherche de synergies, une meilleure articulation des actions, une plus grande lisibilité et un meilleur suivi de l'action extérieure de la collectivité.**

**Avec les stratégies « Europe » et « internationale », la Région se dote d'une véritable stratégie intégrée d'action extérieure qui fera la synthèse de l'ensemble des actions internationales portées par la collectivité et favorisera l'internationalisation des politiques publiques, des acteurs et des territoires.**



### *Une région solidaire, ouverte sur l'Europe et le monde*

## **Cadre d'Appui aux Projets Européens et Internationaux Territoires Citoyens et Solidaires**

### **I. CONTEXTE GENERAL ET ORIENTATIONS REGIONALES**

Dans le cadre de la mandature 2015-2021, la Région Centre-Val de Loire s'est dotée de deux nouvelles stratégies complémentaires : l'une ayant trait à son action européenne, l'autre concernant plus largement son implication à l'international.

A ce titre, l'action régionale est aujourd'hui guidée par 5 grands principes :

- Des intérêts partagés entre régions partenaires et une dynamique d'enrichissement mutuel ;
- La recherche d'intérêt local à agir et de retombées positives pour le territoire régional, dans un souci de lisibilité. La coopération internationale s'inscrit dans la perspective d'un progrès social, environnemental et économique, perceptible ici comme dans les territoires avec lesquels la Région coopère ;
- De la cohérence avec les agendas mondiaux et européens, les valeurs de la Francophonie, les priorités nationales et les politiques régionales ;
- L'intégration des contributions d'une diversité d'acteurs dans le cadre des réflexions et la préparation d'interventions concertées ;
- Une dynamique apprenante et de progrès collectif, impliquant les acteurs des territoires et outillée par un dispositif de suivi et d'évaluation de la portée et de l'impact des interventions.

La Région Centre-Val de Loire a réaffirmé dans sa stratégie internationale sa volonté de conduire **une action extérieure qui contribue à la résolution des défis planétaires et à l'internationalisation des politiques publiques, des acteurs et des territoires**<sup>2</sup>.

Au titre de son action de coopération décentralisée, la Région Centre-Val de Loire a adopté le principe d'un rapprochement privilégié avec plusieurs régions dans le monde. Des coopérations stratégiques se sont ainsi nouées avec 9 régions partenaires dans le monde (ce périmètre étant appelé à évoluer) :

- le Land de Saxe-Anhalt en Allemagne,
- la Province du Hunan en Chine,
- l'Etat du Tamil Nadu en Inde,
- la région de Luang-Prabang au Laos,

---

<sup>2</sup> Délibération de l'Assemblée plénière (DAP) REF (A COMPLETER APRES VALIDATION RAPPORT) - 20-21 décembre 2017

- la région de Mopti au Mali,
- la région de Fès-Meknès au Maroc,
- la région du Gorgol en Mauritanie,
- la Voïvodie de Malopolska en Pologne (région de Cracovie),
- la région de Pardubice en République tchèque.

Indépendamment des projets phares définis dans les programmes pluriannuels de coopération décentralisée, la Région accorde un intérêt particulier aux initiatives favorisant les liens de société civile à société civile.

Au-delà de ces territoires cibles, le Conseil régional du Centre-Val de Loire apporte son concours financier à des projets de coopération et de solidarité internationale portés par les associations, les collectivités territoriales et les établissements publics du territoire régional. Il s'agit par là-même de répondre à une logique de complémentarité constructive entre la Région Centre-Val de Loire et les acteurs régionaux de la coopération et de la solidarité internationale.

La « stratégie Europe »<sup>3</sup> vise à renforcer l'ouverture de la Région sur l'Europe pour mieux en saisir les opportunités et mieux contribuer au projet européen. Dès lors, la Région se positionne en intermédiaire entre l'Europe et les acteurs régionaux.

Parmi les enjeux stratégiques pour la Région, figurent l'ouverture des citoyens, notamment des jeunes, à l'Europe et aux valeurs qu'elle porte ainsi que le renforcement de l'appropriation et de la connaissance de l'UE auprès des habitants/acteurs locaux.

Dans cette perspective, la stratégie s'articule autour de trois axes :

- Favoriser l'ouverture des citoyens, notamment des jeunes, à l'Europe en faisant vivre le projet européen à l'échelle de la Région ;
- Interagir avec les institutions européennes en valorisant et défendant les territoires régionaux ;
- Saisir les opportunités offertes par les financements et les partenariats européens.

Pour mesurer les effets de son action, la Région s'appuiera sur l'évaluation de sa contribution aux 17 Objectifs du Développement Durable définis par l'Assemblée Générale des Nations Unies, à l'horizon 2030.

Afin de rendre lisible et cohérent son engagement en Europe et à l'international, la Région Centre-Val de Loire propose un cadre d'intervention commun aux projets européens et internationaux pour des territoires citoyens et solidaires. Ce cadre se décline en trois grandes orientations : comprendre, agir, bouger.

---

<sup>3</sup> Délibération de l'Assemblée plénière (DAP) 17.01.02 – 2 mars 2017

## **II. OBJECTIFS PAR AXE DU DISPOSITIF**

### ***Axe 1 : Sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale (comprendre)***

La citoyenneté européenne et la solidarité internationale représentent un socle commun de valeurs pour agir à l'international.

L'objectif de cet axe est de promouvoir et de développer une meilleure connaissance et compréhension des enjeux européens et globaux sur le territoire régional pour une plus grande ouverture des citoyens sur le monde.

Cet axe vise également à offrir à chaque citoyen les clés lui permettant d'être acteur du changement pour porter les valeurs européennes et de solidarité internationale communes sur le territoire régional.

### ***Axe 2 : Solidarité et la coopération internationales pour contribuer à la réalisation des ODD (agir)***

La solidarité internationale représente un engagement mutuel, impliquant un sentiment de responsabilité réciproque. Dans un monde où la pauvreté augmente et dans lequel la mondialisation accentue l'interdépendance entre les pays, il s'agit de construire ensemble, pays du « Nord » et pays du « Sud », des projets solidaires visant à réduire ces inégalités et à garantir l'accès aux droits fondamentaux (éducation, alimentation, santé, accès à l'eau, etc...).

L'objectif de cet axe est de soutenir les projets contribuant au renforcement des capacités de la société civile et des autorités locales dans et en dehors des régions partenaires de la Région Centre-Val de Loire, en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et favoriser un développement plus équitable et durable du monde.

### ***Axe 3 : Mobilité internationale des jeunes (bouger)***

La mobilité internationale de jeunes dans le cadre d'expériences non-formelles, qu'elle soit individuelle ou collective, contribue au développement de compétences personnelles, sociales et professionnelles : ouverture à l'autre, autonomie, confiance en soi, maîtrise d'une langue étrangère, gestion de projet...

Par un suivi pédagogique tout au long du parcours de mobilité, leurs accompagnateurs les assistent dans la capitalisation et la valorisation des compétences acquises.

Enfin, la présence de jeunes étrangers, engagés dans une mission d'intérêt général, favorise l'ouverture internationale des territoires.

L'objectif de cet axe est de soutenir les actions de mobilité individuelle et collective contribuant à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et à leur ouverture sur le monde.

### **III. CADRE ET PRIORITES DU DISPOSITIF**

#### **1. MODALITES COMMUNES A TOUS LES AXES**

##### **a. Critères d'appréciation qualitatifs**

###### **⇒ Inscription dans les orientations stratégiques régionales**

L'ensemble des projets devra s'inscrire dans **les orientations stratégiques régionales** suivantes :

- Répondre par la coopération et la solidarité aux grands défis environnementaux et sociaux ;
- Concourir au rayonnement et à l'attractivité internationale de la région et révéler les opportunités économiques qui peuvent en découler ;
- Favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble ;
- Promouvoir les valeurs de tolérance et les droits humains ;
- Accompagner le développement local tout en favorisant l'innovation et la créativité.

Une attention particulière sera portée aux projets qui :

- encouragent la participation de tous les citoyens, au-delà des publics initiés,
- intègrent des activités dans les territoires les plus isolés de la région.

###### **⇒ Inscription dans un des 17 objectifs de développement durable**

Le projet retenu devra être en lien avec l'un des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) suivants :

- Objectif 1. Éradication de la pauvreté
- Objectif 2. Lutte contre la faim
- Objectif 3. Accès à la santé
- Objectif 4. Accès à une éducation de qualité
- Objectif 5. Égalité entre les sexes
- Objectif 6. Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- Objectif 7. Recours aux énergies renouvelables
- Objectif 8. Accès à des emplois décents
- Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10. Réduction des inégalités
- Objectif 11. Villes et communautés durables
- Objectif 12. Consommation et production responsables
- Objectif 13. Lutte contre les changements climatiques
- Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable
- Objectif 15. Vie terrestre
- Objectif 16. Justice et paix
- Objectif 17. Partenariats pour la réalisation des objectifs

###### **⇒ Démonstration d'un partenariat**

Chaque projet devra faire la démonstration d'un partenariat local (méthodologique, thématique, financier, institutionnel...) et d'un partenariat international pour les axes 2 et 3.

Une priorité sera accordée :

- aux projets collaboratifs entre plusieurs acteurs du territoire,
- et/ou aux projets conduits en partenariat avec des acteurs situés dans les régions du partenariat stratégique.

Les actions inscrites dans des jumelages devront impérativement faire l'objet d'un co-financement de la collectivité territoriale concernée (commune, EPCI).

⇒ **Restitution du projet sur le territoire régional**

Pour les axes 2 et 3, le projet devra faire l'objet de **restitution** sur le territoire régional, notamment auprès d'un jeune public (exposition, conférence, intervention en milieu scolaire, publication...).

⇒ **Les projets conduits de manière récurrente et/ou préalablement soutenus**

Les projets conduits de manière récurrente et/ou préalablement soutenus doivent comporter des dimensions d'innovation et/ou doivent démontrer leur valeur ajoutée au regard du projet précédent.

**b. Demandeurs éligibles**

Sont éligibles : les collectivités territoriales, les établissements publics, les établissements d'enseignement (publics ou privés), les associations loi 1901, les comités de jumelage ou toute autre structure à but non lucratif située en région Centre-Val de Loire (siège social ou antenne).

La structure doit remplir les conditions suivantes :

- être à jour de sa déclaration d'information dans l'annuaire de Centraider ;
- être en règle avec ses obligations fiscales et sociales et la législation en vigueur ;
- pour l'axe 2 : justifier d'une existence juridique et financière d'au moins 1 an s'il s'agit d'une association déposant une demande d'aide régionale.

**c. Taux d'intervention**

Le taux d'intervention est de 50 % maximum du coût total éligible avec une intervention plafonnée selon les axes.

**d. Dépenses éligibles**

Sont éligibles les postes de dépense en lien direct avec le projet :

- les frais de mission : transport, hébergement et restauration, visa, vaccins... ;
- les frais de prestations externes de service : travaux, équipement, locations, évaluation, formation... ;
- les frais de fonctionnement direct : achats et fournitures, assurances... ;
- les frais de communication ;
- les frais de personnel à hauteur de 20% maximum du coût total du projet.

**e. Exclusions**

Sont exclus : les projets à caractère caritatif (dons, collectes de fonds...), de parrainage ou de convoyage de matériel, les rallyes humanitaires, les projets ayant un caractère politique ou religieux, les études de faisabilité, les stages et projets scolaires faisant l'objet d'une validation par un diplôme ou une autre forme d'évaluation (note...)

## **f. Obligation de publicité**

En contrepartie au soutien financier, le bénéficiaire de l'aide s'engage à mentionner le soutien financier de la Région sur tout document officiel et tout support de communication destinés à des tiers concernant l'action subventionnée. Aussi, il devra apposer la mention « projet financé avec le soutien de la Région Centre-Val de Loire » accompagnée du logo de la Région.

## **2. MODALITES SPECIFIQUES A CHAQUE AXE**

### **Axe 1 : Sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale**

|  |   |
|--|---|
| <b>Critères d'appréciation qualitatifs</b> | Le projet doit permettre la sensibilisation des citoyens aux questions européennes et internationales.<br>Il sera apprécié en fonction de la portée de l'événement (public touché..). |
|--|---|

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Type d'actions éligibles</b> | <u>Actions d'animation et d'information</u> : réunion, conférence, exposition, stand, création de supports ou d'outils (brochure, vidéo, exposition...), ateliers participatifs, campagnes de sensibilisation, projections-débats, théâtre-forum, séminaires, rencontres de citoyens des villes jumelles et autres. |
|---------------------------------|---|

|                             |   |
|-----------------------------|---|
| <b>Critère géographique</b> | Le projet doit se dérouler en région Centre-Val de Loire. |
|-----------------------------|---|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Montant de subvention</b> | La subvention est plafonnée à 3 000 € augmentée, en cas de mutualisation, à 6 000 € entre 2 à 4 acteurs, et à 10 000 € entre 5 acteurs ou plus. |
|------------------------------|---|

### **Axe 2 : Solidarité et coopérations internationales pour contribuer à la réalisation des ODD**

|  |   |
|--|---|
| <b>Critères d'appréciation qualitatifs</b> | Le projet doit être en cohérence avec les programmes des territoires concernés. Une attention particulière sera portée à la pérennité du projet et à l'appropriation locale, dans une démarche d'intérêt général. |
|--|---|

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Type d'actions éligibles</b> | Le projet doit contribuer au développement économique et social durable et/ou au renforcement des capacités du territoire partenaire. |
|---------------------------------|---|

|                             |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Critère géographique</b> | Le projet doit se dérouler dans un pays de la liste établie par la DAECT |
|-----------------------------|--|

|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Montant de subvention</b> | <ul style="list-style-type: none"><li>▫ La subvention est plafonnée à 6 000 € augmentée en cas de mutualisation à 10 000 €.</li><li>▫ Le taux d'intervention pourra être porté à 60% pour les dépenses d'investissement.</li><li>▫ Un apport en fonds propres au moins égal à 50% du montant des frais de mission est requis.</li></ul> |
|------------------------------|---|

### Axe 3 : Mobilité internationale des jeunes

|                                 |   |
|---------------------------------|---|
| <b>Critères qualitatifs</b>     | Le projet doit inclure une phase de préparation au départ, un accompagnement pédagogique pendant la rencontre et une évaluation-bilan au retour avec remise d'une attestation d'expérience.   |
| <b>Type d'actions éligibles</b> | Mobilités volontaires, faisant l'objet d'un engagement personnel et citoyen des jeunes :<br><br>- Rencontres et chantiers de jeunes d'une durée minimum de 3 jours et impliquant au minimum 5 jeunes issus du territoire régional (accueil/envoi) ;<br>- Les accueils de jeunes étrangers et l'envoi de jeunes du territoire régional pour des missions de volontariat européen et international d'une durée de 3 à 12 mois.<br><br>L'âge des participants devra être compris entre 10 et 30 ans.   |
| <b>Critère géographique</b>     | Le projet doit se dérouler en région Centre-Val de Loire, dans l'un des états membres de l'Union européenne ou dans les zones géographiques identifiées par la DAECT (cf liste DAECT).  |
| <b>Montant de subvention</b>    | <ul style="list-style-type: none"><li>▫ <u>Pour les rencontres et chantiers de jeunes</u>, l'intervention régionale sera plafonnée à 6 000 € augmentée à 7 500 € si l'action se déroule en partenariat avec des acteurs issus des régions partenaires du Centre-Val de Loire.</li><li>▫ <u>Pour l'accueil de jeunes volontaires</u>, l'intervention régionale sera plafonnée à 1 700 € par volontaire, selon un barème de 500 € + 100 € /mois de mission, versée à la structure d'accueil du jeune en région.</li><li>▫ <u>Pour l'envoi de jeunes volontaires</u>, l'intervention régionale sera plafonnée à 5 000 € selon un barème de 500 € par jeune accompagné.</li></ul> |

## IV. MODALITES DE VERSEMENT DES AIDES

Le montant de subvention attribué est soit forfaitaire, soit soumis à une dépense subventionnable.

### 1- Les subventions forfaitaires inférieures ou égales à 3 000 €

- Versement en une seule fois sur présentation d'une attestation de démarrage.

① Le porteur de projet s'engage à produire un rapport retraçant le déroulement du projet et un bilan financier dès la fin du projet et dans un délai maximum de 2 ans à compter de l'attribution de la subvention sous peine de devoir restituer la subvention versée.

### 2- Les subventions non forfaitaires

- Versement en 2 fois :
  - un acompte de 50% à compter de la délibération de la Commission permanente régionale

- le solde sur présentation : d'un rapport qualitatif, quantitatif et financier dont les modalités seront précisées dans le formulaire afférent.

① Si le coût total des dépenses s'avère inférieur aux prévisions, la subvention sera recalculée au prorata des dépenses réalisées.

## **V. PROCEDURE ET SUIVI DU DOSSIER**

- La demande doit être faite sur le **formulaire en ligne sur le site de la Région et doit être transmis par voie électronique dans les délais impartis**, accompagné des pièces administratives indiquées dans le formulaire de demande.
- **Pour les projets collaboratifs**, le projet devra être porté par un chef de file identifié comme tel sur le plan juridique et financier et formalisé par une convention de partenariat. Pour les projets faisant l'objet d'un reversement à une structure locale à l'étranger, une convention tripartite (porteur/partenaire/Région) devra être signée).
- **Les demandes** seront instruites selon **le calendrier** mis en ligne sur le site de la Région et donneront lieu à un accusé réception par voie électronique. La Région se réserve le droit de reporter le projet à une commission ultérieure sans présentation de ces éléments dans les délais requis.

## **VI. CONTACTS**

Pour toute demande d'information, vous pouvez contacter les services de la Direction Europe et International :

**Emmanuelle DAVIGNON LOUAZEL**, chargée de mission pour les coopérations avec le Land de Saxe-Anhalt, la Région Malopolska, la Région Pardubice et les projets en lien avec la jeunesse : 02.38.70.32.33, [emmanuelle.davignon@regioncentre.fr](mailto:emmanuelle.davignon@regioncentre.fr)

**Sandrine FREMINET**, chargée de mission pour l'information sur l'Europe et la citoyenneté européenne : 02.38.70. 27.34, [sandrine.freminet@regioncentre.fr](mailto:sandrine.freminet@regioncentre.fr)

**Nadine THEBAULT**, chargée de mission pour les actions de solidarité internationale et les projets culturels : 02.38.70.27.18, [nadine.thebault@regioncentre.fr](mailto:nadine.thebault@regioncentre.fr)

### **Pour les régions du partenariat stratégique**

Pôle coopérations africaines (Mopti au Mali, Fès-Meknès au Maroc, Gorgol en Mauritanie)

**Romain LE MOAL**: 02.38.70.34.11, [romain.le-moal@regioncentre.fr](mailto:romain.le-moal@regioncentre.fr)

Pôle coopérations asiatiques (Hunan en Chine, Tamil Nadu en Inde, Luang Prabang au Laos)

**Caroline PARIS** : 02.38.70.35.78, [caroline.paris@regioncentre.fr](mailto:caroline.paris@regioncentre.fr)

Pôle coopérations européennes (Saxe-Anhalt en Allemagne, Malopolska en Pologne, Pardubice en République Tchèque)

**Emmanuelle DAVIGNON LOUAZEL**, 02.38.70.32.33, [emmanuelle.davignon@regioncentre.fr](mailto:emmanuelle.davignon@regioncentre.fr)

## **Formulaire de demande d'aide régionale**

**Projets européens et internationaux  
Territoires citoyens et solidaires**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| <b>Porteur de projet</b> |  |
|--------------------------|--|

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Intitulé du projet</b> |  |
|---------------------------|--|

|                        |  |
|------------------------|--|
| <b>Lieux du projet</b> |  |
|------------------------|--|

**Rattachement du projet au cadre d'intervention** : cocher la case de l'axe concerné

- Axe 1 – Sensibilisation à la citoyenneté européenne et à la solidarité internationale**
- Axe 2 – Solidarité internationale et coopération décentralisée**
- Axe 3 – Mobilité internationale des jeunes**

**Résumé du projet (en 15 lignes maximum)**

|  |
|--|
|  |
|--|

**Où et comment adresser le  
formulaire de demande d'aide à la  
Région ?**

Par voie électronique à l'adresse suivante :  
cooperation-europe-  
internationale@regioncentre.fr

## 1 - Identification du demandeur (ou chef de file)

### 1.1 - Identification de la structure

|   |   |
|---|---|
| <b>Nom de la structure</b><br>(Raison sociale)  |   |
| <b>Sigle</b> (le cas échéant)   |   |
| <b>Représentant légal</b><br>Nom, prénom<br>Fonction                                      |   |
| <b>Contacts</b><br>Adresse<br>Code postal et Commune<br>Pays<br><br>Téléphone<br>Courriel |   |
| <b>Nature / Statut juridique</b>  | <input type="checkbox"/> Collectivité territoriale <input type="checkbox"/> Association loi 1901<br><input type="checkbox"/> Etablissement public <input type="checkbox"/> Autre structure à but non lucratif (précisez)<br><input type="checkbox"/> Etablissement scolaire |
| <b>N° SIRET</b>   |   |
| <b>IBAN / BIC :</b>   |   |

### 1.2 - Identification de la personne ressource pour le projet

|   |  |
|---|--|
| <b>Personne en charge du projet</b><br>Nom, prénom<br>Fonction  |  |
| <b>Contacts</b> (si différent de la structure)<br>Adresse<br>Code postal et Commune<br>Pays<br><br>Téléphone direct (fixe / mobile)<br>Courriel |  |

### 1.3 - Présentation de la structure

**Description de la structure** (Objet social, activités, évolutions récentes)

|  |
|--|
|  |
|--|

**Moyens matériels et humains** (Nombre de salariés – ETP et de bénévoles)

|  |
|--|
|  |
|--|

**Expérience de la structure en lien avec le projet présenté**

|  |
|--|
|  |
|--|

## 2 - Partenariats

### 2.1 – Partenariats régionaux et nationaux

Partenariat : méthodologique, thématique, financier, institutionnel etc...

#### N°1

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom de la structure<br/>(Raison sociale)</b> |  |
| Adresse complète                                |  |
| Personne contact<br>nom – téléphone – courriel  |  |
| Rôle dans le projet                             |  |

#### N°2

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom de la structure<br/>(Raison sociale)</b> |  |
| Adresse complète                                |  |
| Personne contact<br>nom – téléphone – courriel  |  |
| Rôle dans le projet                             |  |

**Tableau à dupliquer autant que de besoin**

### 2.2 - Partenariats internationaux

Villes jumelles, structure relais dans la zone d'intervention, etc...

#### N°1

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom de la structure<br/>(Raison sociale)</b> |  |
| Pays<br>Région<br>Ville                         |  |
| Interlocuteur éventuel                          |  |
| Rôle dans le projet                             |  |

#### N°2

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom de la structure<br/>(Raison sociale)</b> |  |
| Pays<br>Région<br>Ville                         |  |
| Interlocuteur éventuel                          |  |
| Rôle dans le projet                             |  |

**Tableau à dupliquer autant que de besoin**



Si une convention de partenariat est établie entre les partenaires : joindre la copie de la pièce au dossier.

### 3 - Description du projet

**Intitulé du projet :** \_\_\_\_\_

**Lieu où se déroule le projet :** \_\_\_\_\_

**Date prévisionnelle du projet :** \_\_\_\_\_

**Le projet est-il la suite d'un projet déjà financé par la Région (projet récurrent) :**

Oui  Non

Si oui, présenter l'évolution et la valeur ajoutée par rapport au projet initial : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Présentation du projet** (Contexte, objectifs et résultats attendus, en quoi consiste le projet ?)

**Etude de faisabilité du projet** (diagnostic, expertise, cohérence avec les programmes locaux et nationaux, etc)

**Articulation du projet avec le cadre d'appui et les priorités régionales** (notamment les ODD)

**Impact du projet sur le territoire régional**

**Actions mises en place pour pérenniser le projet**

**Suites envisagées** (actions de sensibilisation en région, supports vidéo, etc ...)

**Public cible**

**Moyens humains affectés au projet** (nombre de salariés, ETP, bénévoles)

**Moyens matériels, immatériels, administratifs pour les besoins du projet et son suivi**

**Livrables attendus suite à la réalisation du projet** (Document, produit, support ...)

## 4 - Descriptif des actions du projet

### Présentation détaillée des actions du projet

*Le projet peut être composé d'une ou plusieurs actions*

#### Action n°1

|  |  |
|--|--|
| <b>Titre de l'action</b>               |  |
| <b>Objectifs et résultats attendus</b> |  |
| <b>Lieux</b>                           |  |
| <b>Date</b>                            |  |

#### Action n°2

|  |  |
|--|--|
| <b>Titre de l'action</b>               |  |
| <b>Objectifs et résultats attendus</b> |  |
| <b>Lieux</b>                           |  |
| <b>Date</b>                            |  |

#### Action n°3

|  |  |
|--|--|
| <b>Titre de l'action</b>               |  |
| <b>Objectifs et résultats attendus</b> |  |
| <b>Lieux</b>                           |  |
| <b>Date</b>                            |  |

*Tableau à dupliquer autant que de besoin*

## 5 - Evaluation du projet

### 5.1 - Indicateurs quantitatifs

Compléter le tableau Excel ci-dessous

| Quantité prévisionnelle        | Nombre de personnes touchées par le projet | Nombre de jeunes de 10 à 30 ans | Nombre d'actions d'information et de promotion de la citoyenneté et de solidarité | Nombres de partenaires | Observations |
|--------------------------------|--|---------------------------------|---|------------------------|--------------|
| Cher - 18                      |  |                                 |   |                        |              |
| Eure et Loir - 28              |  |                                 |   |                        |              |
| Indre - 36                     |  |                                 |   |                        |              |
| Indre et Loire - 37            |  |                                 |   |                        |              |
| Loir et Cher - 41              |  |                                 |   |                        |              |
| Loiret - 45                    |  |                                 |   |                        |              |
| <b>Centre-Val de Loire</b>     | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                        | <b>0</b>  | <b>0</b>               |              |
| <b>En France - Hors CVL</b>    |  |                                 |   |                        |              |
| <b>Territoires partenaires</b> |  |                                 |   |                        |              |
| <b>Total</b>                   | <b>0</b>                                   | <b>0</b>                        | <b>0</b>  | <b>0</b>               |              |

### 5.2 - Indicateurs qualitatifs

Cocher la case de(s) ODD ciblés

- Objectif 1.** Éradication de la pauvreté
- Objectif 2.** Lutte contre la faim
- Objectif 3.** Accès à la santé
- Objectif 4.** Accès à une éducation de qualité
- Objectif 5.** Égalité entre les sexes
- Objectif 6.** Accès à l'eau salubre et à l'assainissement
- Objectif 7.** Recours aux énergies renouvelables
- Objectif 8.** Accès à des emplois décents
- Objectif 9.** Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- Objectif 10.** Réduction des inégalités
- Objectif 11.** Villes et communautés durables
- Objectif 12.** Consommation et production responsables
- Objectif 13.** Lutte contre les changements climatiques
- Objectif 14.** Conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable
- Objectif 15.** Vie terrestre
- Objectif 16.** Justice et paix
- Objectif 17.** Partenariats pour la réalisation des objectifs

Site de l'ONU : <http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

## A compléter par Axe

### AXE 1

| <b>Indicateurs qualitatifs</b>  | <b>Résultat attendu / cible</b> |
|---|---------------------------------|
| Nature des actions d'information et de promotion de la citoyenneté européenne et/ou de la solidarité internationale |                                 |
| Visibilité de l'événement (relais média, etc...)  |                                 |
|   |                                 |

### AXE 2

| <b>Indicateurs qualitatifs</b>  | <b>Résultat attendu / cible</b> |
|---|---------------------------------|
| Impact en lien sur le territoire partenaire en termes de réalisation des ODD                      |                                 |
| Type d'action d'information et de promotion de la citoyenneté en région et en lien avec le projet |                                 |
|   |                                 |

### AXE 3

| <b>Indicateurs qualitatifs</b>  | <b>Résultat attendu / cible</b> |
|---|---------------------------------|
| Nature de l'accompagnement proposé pour la mobilité   |                                 |
| Type d'attestation de compétences envisagé  |                                 |
| Type d'action d'information et de promotion de la citoyenneté en région et en lien avec le projet |                                 |

## 6 - Plan de financement du projet

Compléter le tableau Excel ci-dessous

| Dépenses du projet  | Détails dépenses                                | Montant demandé en € | Ressources du projet                           | Montant demandé en € |
|---|---|----------------------|--|----------------------|
| <b>1- Dépenses directement liées à l'opération</b>              |   |                      | <b>1- Financements publics</b>                 |                      |
| Frais de mission  | Transport                                       |                      | Etat (précisez)                                |                      |
|   | hébergement                                     |                      |  |                      |
|   | restauration                                    |                      | Fonds parlementaires                           |                      |
|   | Visa, vaccins                                   |                      | <b>Région (précisez)</b>                       |                      |
|   | Autres (précisez)                               |                      |  |                      |
| Frais de prestations  | Travaux   |                      | Département (précisez)                         |                      |
|   | Equipement                                      |                      | Intercommunalité                               |                      |
|   | Location matériel ou locaux                     |                      | Commune  |                      |
|   | Evaluation                                      |                      | Etablissement public                           |                      |
|   | Conseil, formation                              |                      | Organismes sociaux                             |                      |
|   | Autres (précisez)                               |                      | Agence de service et de paiement (emploi aidé) |                      |
| Frais de fonctionnement directs                                 | Achats et fournitures                           |                      | Fonds européen (préciser)                      |                      |
|   | Assurances                                      |                      | Autres (précisez)                              |                      |
|   | Autres (précisez)                               |                      | <b>2- Financements privés</b>                  |                      |
| Frais de communication  | Plaquettes, affiches, publications ...          |                      | Dons   |                      |
|   | Autres (précisez)                               |                      | Crowdfunding                                   |                      |
| Frais de personnel (20% du projet maximum)                      |   |                      | Entreprises et fondations                      |                      |
| Autres dépenses (précisez)                                      |   |                      | Autres (précisez)                              |                      |
| <b>Total des dépenses subventionnables</b>                      |   | <b>0,00 €</b>        | <b>3- Fonds propres</b>                        |                      |
| <b>2- Dépenses en nature</b><br>(équilibre dépenses / recettes) | Apports de services                             |                      | <b>Total des ressources</b>                    | <b>0,00 €</b>        |
|   | Apports via du travail non rémunéré (bénévolat) |                      | <b>4- Ressources en nature</b>                 | 0,00 €               |
| <b>Total des dépenses du projet</b>                             |   | <b>0,00 €</b>        | <b>Total des ressources du projet</b>          | <b>0,00 €</b>        |

**Date :**  
**Signature du trésorier ou de l'agent comptable**

## 7 - Obligations et attestation du porteur de projet

Je soussigné -----, en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide régionale destinée à la réalisation du projet d'un montant de : €

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande d'aide et du plan de financement du projet ;
- Que, s'il s'agit d'un projet public, parapublic ou associatif, celui-ci a été approuvé par l'instance décisionnelle ;
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures proforma, compromis ou acte de vente ;  
(Ceux-ci doivent être suffisamment détaillés pour permettre au service instructeur d'identifier la nature des dépenses et définir la base subventionnable)
- La régularité de la situation fiscale et sociale ;
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier ;
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation des aides d'Etat.

En cas d'octroi de l'aide, je m'engage à :

- 1- Fournir, sur simple demande du service instructeur, toutes les pièces non transmises lors de la demande d'aide et qui font l'objet d'une déclaration sur l'honneur.
- 2- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération.
- 3- A prendre connaissance et respecter les modalités d'information et de communication afférentes au dispositif régional.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide régionale.

Date \_\_\_\_\_  
Cachet et signature

### **MENTIONS LEGALES :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à instruire votre dossier de demande d'aide régionale.

Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification touchant les informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au :

Conseil Régional du Centre-Val du Loire  
9, rue Saint-Pierre Lentin – CS 94117  
45041 Orléans Cedex 1  
✉ : [intranet.crc@regioncentre.fr](mailto:intranet.crc@regioncentre.fr)

## 8 - Pièces à joindre au formulaire

Les pièces ci-dessous sont nécessaires à l'instruction du dossier.

### **Pour tous les porteurs de projet**

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Courrier de demande accompagnant le formulaire de demande   | <input type="checkbox"/> |
| Preuve de l'existence légale de la structure<br>(K-Bis, Déclaration, statut...)                                       | <input type="checkbox"/> |
| Dernier rapport d'activité adopté   | <input type="checkbox"/> |
| Bilan de l'année précédente et dernier rapport financier adopté   | <input type="checkbox"/> |
| IBAN / Code BIC<br>(uniquement si c'est votre première demande de subvention régionale ou si vous avez changé de RIB) | <input type="checkbox"/> |
| Les devis justifiant les dépenses<br>La preuve de l'engagement des autres bailleurs                                   | <input type="checkbox"/> |
| Le Procès-verbal d'approbation du projet par l'instance décisionnelle   | <input type="checkbox"/> |
| L'attestation de la déclaration d'information dans l'annuaire de Centraider   | <input type="checkbox"/> |

### **Pour les actions dans le cadre de jumelages**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Courrier de soutien signé du Président de l'association de jumelage ou du Maire ou du Président de l'EPCI<br>(Lorsque l'action est portée par une structure autre que la commune ou le comité de jumelage) | <input type="checkbox"/> |
|--|--------------------------|

### **Partenariats**

|  |                          |
|--|--------------------------|
| Document attestant du partenariat (convention de partenariat avec le(s) partenaire(s), accord de coopération décentralisée, charte de jumelage...) | <input type="checkbox"/> |
|--|--------------------------|